



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 28/09/2024 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE LA VERDIERE

Date	28/09/2024
Lieu	Salle du Conseil Municipal
Présents	Gilles ROGIER, Sandra LIZANO, Gisèle VAUQUOY, Elisabeth FERRIER, Serge FERRIER, Frédéric BUISSON, Danielle ENJARLAN, Nicole THEILLOUT , , Jean-Philippe BERSIA, Denis DUVAL, C BEAUDUEN
Absents	G MARIGNANE, J GUERARD, F PAYAN, S BLANC,F PIEULLE IKHLEF, M GILLET, E BOURASSEAU
Procurations	JF CHARRAT à C BEAUDUEN, D ENJALRLAN à S FERRIER
Quorum	10 en début de séance
Heure d'ouverture de la séance	9h30
Heure de clôture de la séance	
Présidence	Monsieur le Maire Gilles ROGIER
Secrétaire de séance	Pour l'opposition : Pour la majorité : Mme Gisèle VAUQUOY a été élue secrétaire de séance
Public	Oui dans le respect des règles sanitaires en vigueur
Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.	



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 28/09/2024 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

Dossier n°1	Approbation du précédent conseil municipal
Débat	G ROGIER demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil du 22/06/2024 Aucune remarque
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstentions :
Dossier n°2	Décisions prises en application de la délégation au Maire
Débat	G ROGIER fait une présentation des décisions qu'il a pu prendre en vertu de la délégation au Maire : <ul style="list-style-type: none">- DC 2024-013 ET 015 SUBVENTION ETAT 80 EME ANNIVERSAIRE : demande de subvention à la Préfecture d'un taux de 25%, G ROGIER explique que nous sommes appuyés par Monsieur le Préfet Honoraire pour notre dossier, mais il a fallu se démarquer nous avons appuyer le dossier avec un projet pédagogique avec l'école, une exposition et la visite du musée au Muy et du cimetière américain- DC 2024-014 MAPA INFRUCTUEUX BASE DE LOISIRS une seule proposition au-delà de l'estimation financière (60%) donc annulation de la mise en concurrence
Dossier n°3	Coupe onf 2025
Débat	Arrivée M GILLET à 9h45 G ROGIER présente la future coupe 2025, et propose de voir si on ne peut pas échanger certains secteurs prévus dans l'aménagement forestier avec l'ONF car il va y avoir la coupe du futur parc photovoltaïque qui représente une surface de 12ha M GILLET explique qu'il faut voir si le milieu est fermé ou pas car il est important d'ouvrir les espaces G ROGIER souhaite voir avec l'ONF pour modifier les parcelles
Vote	ajourné

FINANCES

Dossier n°1	Subventions associations 2024
Débat	G ROGIER explique qu'au dernier conseil municipal un certain nombre de demande de subvention avait été mise en attente : fleurs et saveurs : nous n'avons pas eu les information complémentaires ainsi que pour le tennis club, nous attendons le bilans 2023-2024 TENNIS : C BEAUDUEN explique qu'elle a été sollicitée par des habitants car ils



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 28/09/2024 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	<p>n'arrivent pas à se renseigner G ROGIER informe qu'il faut se rapprocher du Président Monsieur PAGES</p> <p>CAMFIT DANSE explique qu'il y a une demande de 1000€, on leur a demandé de nous fournir un devis, l'association nous a fourni un devis pour l'achat d'une enceinte de 857€ chez Décathlon pro</p> <p>S FERRIER informe qu'il y a des sites professionnels avec un équivalent beaucoup plus performant pour 400€, le devis vient de Décathlon pro et ils ne sont pas professionnels en ce domaine</p> <p>JP BERSIA demande le nombre d'adhérents et les recettes. Il explique qu'il travaille sur le chauffage et les programmations, les associations utilisent la salle avec l'électricité, le chauffage.</p> <p>G VAUQUOY explique qu'il y a certaines associations qui occupent beaucoup la salle et ça revient cher, il aurait fallu qu'ils participent au coût de fonctionnement</p> <p>G ROGIER rappelle que la pompe de la géothermie doit être remplacé il y en a pour 10 000€, il faut changer les frigos et congélateurs, mettre en place la régulation du chauffage.</p> <p>LES AMIS DE LA MOUROTTE : G ROGIER explique que c'est pour une sortie culturelle aux Baux de Provence, le montant du transport s'élève à 683€ , ils ont aussi accès à la salle de la Mourotte gratuitement.</p> <p>Le but d'une subvention n'est pas de financer une promenade</p> <p>La décision de l'assemblée est qu'une telle demande n'est pas subventionnable</p> <p>LES BONS MOMENTS DE L'AM : G ROGIER explique que l'objectif de l'association est d'aider certaines personnes et de passer de bons moments, elle souhaite avoir la salle Biarnès,</p> <p>G ROGIER souhaite que toutes les associations se regroupent à la salle Fontvieille pour diminuer le coût sur les autres salles.</p> <p>C BEAUDUEN demande si la salle Fontvieille peut accueillir encore des associations car elle est très occupée</p> <p>S FERRIER explique que la salle peut être divisé en 2 avec la mise en place de la cloison</p> <p>C BEAUDUEN dit que c'est une nouvelle association et qu'il faut l'encourager</p> <p>G ROGIER informe qu'elle avait une première demande de 1300 € elle a réduit à 500€, nous n'avons pas de devis, on va lui demander les devis pour chiffrer les achats</p>
Dossier n°2	Chèques cadeaux Noël 2024
Débat	<p>G ROGIER explique que comme chaque année il est alloué des chèques cadeaux pour Noël pour les agents. Une enveloppe de 5 600€ est répartie entre les agents, proratisé en fonction de la présence</p>



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 28/09/2024 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Dossier n°3	Décision modificative budget commune
Débat	G ROGIER explique que le budget de la commune avait été voté en avril avec une masse salariale qui ne prévoyait pas le salaire de médecin, or la trésorerie ne souhaite pas que les salaires du médecin soit payé directement sur le budget du centre de santé, mais avec un transfert de charges en fin d'année, du budget de la commune au budget centre de santé, il faut augmenter le chapitre 012 de 90 000€. C BEAUDUEN explique que le fait que la masse salariale soit ensemble même avec le salaire du médecin est plus logique c'est plus clair G ROGIER dit que c'est plus clair si c'est séparé car on voit le coût du service directement
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Dossier n°4	Décision modificative budget eau et assainissement
Débat	G ROGIER explique le virement nécessaire du chapitre 23 au chapitre 21 30 000€ qui est dû à des travaux effectués par Aqualter sur une casse. Ces travaux ponctuels ne peuvent pas être payer au chapitre 23 qui représente des travaux en cours
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Dossier n°5	Redevance d'occupation du domaine public 2024 distribution d'électricité
Débat	G ROGIER explique que nous avons la possibilité de mettre en place une redevance d'occupation du domaine public pour 2024 pour le transport et la distribution d'électricité, pour ENEDIS le montant est calculé en fonction de la population et d'un montant forfaitaire : pour La Verdrière c'est $153€ \times 1.5617 = 239€$
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Dossier n°6	Avenant aqualter
Débat	G ROGIER explique qu'Aqualter nous a fait une demande d'avenant en donnant les raisons suivantes: transfert compliqué des fichiers abonnés, Covid, obsolescence des usines de traitement, baisse des consommations tranches hautes, Inflation brutale Seul le dernier point pourrait être accepté et acceptable car pour les autres points correspondent à une prise de risque lors de l'acceptation du contrat D'autres communes seront impacté beaucoup plus que la nôtre. La 1ère tranche 0-30m3 on passerait de 0.45 à 0.50€ ils annoncent que le prix coutant est à 0.50 donc ils ne peuvent pas être en deçà La 2ème tranche 31-200 m3= 0.77€ n'est pas modifiée Ils proposent de regrouper les deux dernières tranches avec le même montant 1.56€, qui n'est pas modifié non plus M GILLET demande si avec les travaux on a des résultats



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 28/09/2024 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	D DUVA explique que c'est le rendement et qu'il est passé de 62% à 86% JP BERSIA explique que des travaux devant la mairie il va y avoir des travaux eau potable et eaux usées subventionnées par l'agence de l'eau et la DETR On est en attente du retour de l'agence de l'eau pour le chemin des jas et chemin de chicheri G ROGIER informe que pour ces 2 dossiers nous sommes aidés par le pôle technique du département
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Dossier n°7	Symielec adhésion de compétence de la CC Méditerranée Portes des Maures
Débat	G ROGIER fait lecture de la délibération concernant l'adhésion de la CC méditerranée portes des maures à certaines compétences, n°1 / 3 et 8
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :

RESSOURCES HUMAINES

Dossier n°1	Ratio promu/promouvable
Débat	G ROGIER informe que 3 agents sont proches du départ en retraite et peuvent être proposé à l'avancement de grade. Un tableau a été dressé, mais avant de pouvoir les nommer plusieurs étapes sont nécessaires dont la détermination des ratios promu/promouvables. Cette délibération a été approuvé en amont par le comité social territorial en date du 19/09/2024
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Questions diverses	<ul style="list-style-type: none">- RESSOURCES HUMAINES : G ROGIER en juin nous avons eu la démission d'une animatrice du centre aéré, et fin aout le 2nd contrat n'a pas été renouvelé. Il y a eu 2 nouvelles embauches d'un an pour le centre aéré, le poste d'Atsem a nécessité un remplacement également d'un an. Pour la cantine il va falloir réfléchir pour savoir si on continue la production ou pas, pour les Services techniques, un arrêt maladie a été remplacé par un contractuel, l'agent du service Police municipale est en maladie également, difficile à remplacer, concernant le poste à l'accueil nous avons recruté en contrat à durée déterminé un agent qui basculera sur la piscine l'été.- LOCATION GARAGE MOUROTTE : G ROGIER a trouvé un locataire à 100€ par mois- TRAVAUX : JP BERSIA explique pour la piscine on va passer à l'hivernage, un devis a été reçu pour une bâche à barre. Il faudra mettre un régulateur de ph et chlore, il faut garder la piscine en eau pour le liner mais il faudra la vider pour le renouvellement de l'eau avec l'ARS, environ 3000€



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 28/09/2024 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	<p>L'année prochaine il y aura d'autres écoles qui viendront</p> <ul style="list-style-type: none">- ECOLE : G ROGIER informe que cet été les volets ont été rénovés, à la Toussaint, les rambardes vont être refaites, l'étude de sol aura lieu en octobre. le sous-préfet nous a accepté la subvention DETR de 85 000€ pour l'école- CHÂTEAU : G ROGIER explique que la vente n'a pas encore été actée, ce sont toujours les mêmes qui sont sur l'achat- CHASSE : F BUISSON demande s'il est possible de sécuriser les maisons par rapport aux chasseurs, il s'est pris une balle dans le pare-brise à hauteur d'homme
--	--

PV arrêté le 28/09/2024 à 11h45

Gilles ROGIER

Le Maire



Gisèle VAUQUOY

Le secrétaire de séance